



Les fiches d'actions

Le projet Biosphère Val d'Hérens rassemble une vingtaine de fiches d'actions regroupées selon 5 objectifs :

Objectif 1

Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

Quelles sont les valeurs naturelles et paysagères et les atteintes qui déprécient le territoire? Comment conserver nos milieux et espèces rares et protégés comme par exemple le Vallon de Réchy, les prairies sèches? Notre patrimoine bâti est exceptionnel, quelles mesures peut-on proposer pour le sauvegarder?

Objectif 2

Renforcement de l'économie axée sur le développement durable

En collaboration avec le projet Développement Rural Régional, comment mettre en valeur l'agritourisme et ses produits? Comment améliorer la palette de produits touristiques en trouvant des synergies et des complémentarités entre les communes? Quelles solutions de mobilité douce à l'intérieur et à l'extérieur du parc peuvent être mises sur pied et comment développer de nouvelles possibilités d'hébergements?

Objectif 3

Sensibilisation et éducation à l'environnement

Le patrimoine culturel avec son patois, ses traditions, ses contes, ses costumes est d'une grande richesse. Comment les préserver, les mettre en valeur et les faire vivre en utilisant le bâti comme la maison de la culture et de la nature? Pourquoi ne pas organiser des manifestations comme la journée de la Biodiversité ou celle du patrimoine?

Objectif 4

Management, garantie territoriale

Avec le projet Interreg «la Montagne de l'Homme», des contacts étroits ont été noués avec la Valpel-line. Le versant nord de la Vallée d'Aoste est engagé dans un projet de PNR et s'intéresse à devenir une Biosphère transfrontalière avec le Val d'Hérens. De même, un autre parc proche de chez nous est à l'étude, celui de Finges. Comment collaborer avec ceux-ci pour ne pas devenir concurrentiels mais complémentaires?

Objectif 5

Recherche

La Biosphère Val d'Hérens s'appuie sur le pôle scientifique de la Maison des Alpes. Celle-ci a comme objectif de promouvoir, développer et vulgariser les sciences de la terre que sont la glaciologie, la géologie et la géomorphologie, ainsi que l'évaluation des risques naturels alpins.



Vous avez des idées...

... vous pouvez rejoindre nos groupes de travail.

Projet Parc Naturel Régional Biosphère Val d'Hérens

Rue centrale 184

3979 Grône

Tél. 027 458 19 03

079 658 01 12

Michel Couturier, chef de projets

info@biosphere-valdherens.ch

www.biosphere-valdherens.ch



ACVH
Association des communes du Val d'Hérens



Commune de Grône

Ce document est établi avec la participation financière du SECO.

Credits photographiques: Sion Région Tourisme, www.lemeridien.ch Graphisme: Atelier Grand, Sierre

Biosphère Val d'Hérens

Projet Parc Naturel Régional et Biosphère Val d'Hérens

Association des communes du Val d'Hérens
Commune de Grône

www.biosphere-valdherens.ch





Les communes du Val d'Hérens et la commune de Grône saisissent l'opportunité de développer économiquement et durablement leur territoire.

Elles s'engagent avec le canton pour préparer l'avenir économique, social et culturel au travers d'un parc naturel régional qui pourrait dans une deuxième phase obtenir la labellisation «Biosphère» de l'Unesco.

Biosphère Val d'Hérens

C'est quoi?

Un projet qui souhaite garder l'homme au centre des préoccupations. Il associe ainsi de manière harmonieuse le développement économique, la conservation biologique et la sauvegarde des valeurs naturelles et culturelles. Le projet comporte une vingtaine de propositions d'actions concrètes.



Pourquoi?

Prendre en mains l'avenir et non pas le subir, voilà l'objectif ultime de ce projet. Ensemble, nous pouvons défendre une région touristique forte, une qualité de vie exceptionnelle et un cadre naturel et culturel préservé.

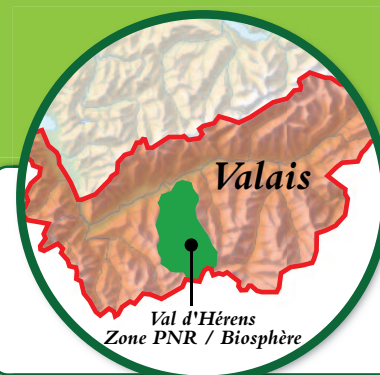
Comment?

Le projet est porté par les autorités communales. Celles-ci demandent une coordination avec les autres projets en cours dans la Vallée pour une meilleure complémentarité (et éviter les doublons). Un comité de candidature a été également créé ainsi que des groupes de travail ouverts à tout un chacun.



Avec qui?

Les autorités communales, cantonales et fédérales s'engagent dans ce projet d'avenir. La population est invitée à prendre part aux discussions et aux décisions au travers de groupes de travail et de séances d'informations. Ce projet se veut participatif.



Où?

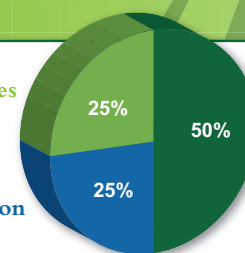
Le périmètre de ce projet comprend l'ensemble des communes du Val d'Hérens et la commune de Grône. Avec ses 437 km², ce territoire a toutes les caractéristiques pour devenir un Parc Naturel Régional ainsi qu'une Biosphère labellisée par l'UNESCO.

Combien?

Le budget pour l'ensemble des phases est de 3,4 millions de francs répartis provisoirement comme suit:

Communes

Canton



Confédération

Quand?

Janvier 2009

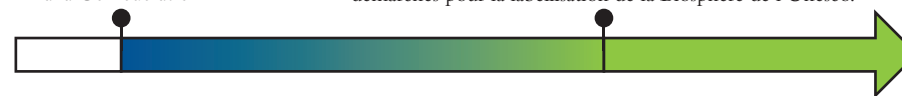
Dépôt du dossier de Parc Naturel Régional à la Confédération

Septembre 2009

Décision de la Confédération (OFEV).

Si réponse positive:

signature d'une convention-programme 2009-2011 avec la Confédération et les cantons pour le PNR et lancement des démarches pour la labellisation de la Biosphère de l'Unesco.



et pour la population...

... quels avantages?

- le maintien d'une haute qualité de vie
- une meilleure promotion des produits locaux et la création de nouvelles places de travail
- un frein à l'exode rural
- le développement d'une région dynamique et attractive
- une meilleure coordination des activités intercommunales
- la conservation d'un territoire sain pour les générations futures
- des retombées financières intéressantes et une visibilité nationale et internationale forte

... quels risques?

- une complexité dans la coordination et la collaboration intercommunales
- des difficultés de faire converger des opinions différentes vers un intérêt général
- le refus du projet par la Confédération
- la peur de la nouveauté et du changement

...quelles contraintes?

Le projet n'amène pas de contrainte supplémentaire et n'édicte aucune réglementation particulière. Seules des recommandations seront faites à l'intention des autorités communales qui restent maîtres en la matière. Les domaines skiables actuels sont tout à fait compatibles avec les données du PNR et d'une Biosphère. Nous n'intervenons pas sur les plans d'aménagement locaux, les zones protégées sont déjà suffisantes en l'état. Enfin, les chasseurs continueront à pratiquer leurs activités comme par le passé.

